



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} juin 2023

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO	x			O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET	x			S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE	x						

2023/27

OBJET :

**Remboursement prêt relais
Travaux rue de Beaumetz**

L'an deux mil vingt trois, le premier juin, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.BELLENGIER, Maire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2022/04 du 22 février 2022 qui actait la souscription d'un prêt relais de 358 800 € pour les travaux de la rue de Beaumetz.

Il en rappelle les conditions :

Montant	Durée (en mois)	Taux
358 800 €	24 mois	0.50 %

Secrétaire :

M. Michel KWASEBART

Ce prêt relais palliait au décalage du versement des aides financières obtenues et du versement du FCTVA.

Monsieur le Maire précise que les aides ont été obtenues et le FCTVA est en cours de versement, il serait opportun de rembourser ce prêt relais.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le remboursement anticipé du prêt relais.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
2 juin 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le
27 mai 2023

Le Maire,
Julien BELLENGIER